



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



## REGLEMENT DU CONCOURS

# "CARROSSERIE PEINTURE FFC-EQUIP AUTO 2019"

### ARTICLE 1 : **Organisateur**

---

La Fédération Française de Carrosserie, Association déclarée, dont le siège est situé 8 Rue Bernard Buffet – 75017 Paris (ci-après dénommée "l'Organisateur"), organise un concours de carrosserie / peinture (ci-après dénommé "le Concours"), à l'occasion du salon EQUIP AUTO PARIS qui se tiendra du 15 au 19 octobre 2019 au parc Paris Expo Porte de Versailles, salon organisé par COMEXPOSIUM – Société par actions simplifiée au capital de 60.000.000 euros, dont le siège est situé 70 avenue du général de Gaulle – 92058 Paris la Défense Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°316 780 519 (ci-après désignée « COMEXPOSIUM »).

### ARTICLE 2 : **Conditions de participation au concours**

---

Ce concours est gratuit, par appel à candidature national : aux Centres de Formation d'Apprentis Pilotes du Réseau de l'ANFA de la filière Carrosserie Peinture (toutes formations confondues : CAP, Bac Pro, CQP) (ci-après "CFA")

Ci-après dénommés ensemble les "Participants", qui auront accepté préalablement le présent règlement du Concours.

Il est précisé que chaque CFA ne pourra présenter au concours qu'un seul niveau d'apprentissage de la filière Carrosserie Peinture de son centre. Le directeur de l'établissement ou son représentant communiquera à cet égard à l'organisateur le niveau participant au Concours (CAP, Bac Pro, CQP...).

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent règlement (ci-après le « Règlement »).

La participation au Concours implique l'acceptation sans réserve du Règlement et de ses principes. Toute fraude, ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un lot, le non-respect du Règlement, ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Concours, pourra donner lieu à l'éviction de son auteur, l'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires. De même, s'il est avéré que le déroulement du Concours est perturbé par des tiers, mais qu'un Participant est complice de ces agissements, sa participation sera également considérée comme nulle et des poursuites pourront être engagées par l'Organisateur à son encontre.



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



### ARTICLE 3 : **Objet du concours**

---

Le présent Concours a pour thème la citation de **Jean DUBUFFET** :

***"L'art ne doit pas se faire annoncer ; il doit surgir  
là où on ne l'attend pas, par surprise, faute de  
quoi, son efficacité est considérablement affaiblie"***

Le Concours a pour objet de récompenser la classe d'un CFA qui aura su démontrer la qualité de sa formation ainsi que sa créativité, en concevant et réalisant une œuvre :

- Inspirée de créations d'artistes existantes, détournées
- Sans emboutissage
- Soudure autorisée
- En peignant sans bavure
- La mention « EQUIP AUTO 2019 » devra être visible sur l'œuvre sans taille ni police imposées
- Créant une tôle carrée (50cm x 50cm) représentant le logo EQUIP AUTO 2019 en 3D
- La taille du logo n'est pas imposée

### ARTICLE 4 : **Modalités d'inscription**

---

Les Participants au Concours, dont la participation est conforme à l'ensemble des stipulations du présent Règlement, devront remplir le formulaire de demande de participation joint au présent Règlement et qui devra : être dûment rempli et retourné par courrier au plus tard le **12 Avril 2019** (Inclus, cachet de la poste faisant foi) à l'ANFA (Association Nationale pour la Formation Automobile) à l'adresse suivante : Service Accompagnement des Etablissements – 43bis, route de Vaugirard – 92190 MEUDON, ou par mail à [rambures@anfa-auto.fr](mailto:rambures@anfa-auto.fr) . L'ANFA transmettra les demandes à l'Organisateur.

Toute demande de participation reçue après le **12 avril 2019** **pourra ne pas être examinée** par l'Organisateur.

Un accusé de réception confirmant sa participation sera adressé par courrier ou e-mail à tout Participant régulièrement inscrit.



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



En tout état de cause, pour participer valablement au Concours, les Participants devront se conformer strictement aux conditions de participation telles que définies par le présent Règlement ainsi qu'à toutes autres instructions qui leur seraient communiquées par l'Organisateur par tout autre moyen.

## ARTICLE 5 : Déroulement du concours

---

### 5.1 Première étape de sélection :

Un document présentant la démarche créative et technique suivie pour le projet, doit être fourni par les Participants.

D'une à trois pages A3 au maximum, ce dossier sera constitué :

- Des documents ressources, supports de la conception de l'œuvre
- Des principales esquisses, maquettes, des principaux schémas et tracés produits en vue de sa réalisation
- De photographies illustrant les étapes importantes de sa construction à travers une progression mettant en lumière les compétences professionnelles attendues
- Une description ou une représentation du projet final.

Le dossier complet devra être envoyé avant le **3 juillet 2019** à la FFC – EQUIP AUTO 2019 – Concours Carrosserie Peinture – 8 Rue Bernard Buffet, 75017 Paris ou par mail : [frederic.richard@ffc-carrosserie.org](mailto:frederic.richard@ffc-carrosserie.org)

Les photos représentant les réalisations des Participants seront présentées de façon anonyme aux membres du jury composé de professionnels de la filière Carrosserie (Experts carrosserie peinture). Aussi, les Participants ne devront en aucun cas mentionner leur nom ou être représentés sur ces photos. Tout Participant ne respectant pas cette règle d'anonymat verra sa participation rejetée.

La présélection des dossiers sera effectuée par le jury sur la base des documents fournis en fonction des critères suivants :

- Le respect de l'objet du concours (Article 3)
- Le contenu et la qualité du document (Article 5.1)



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



- La variété des compétences techniques liées au métier de Carrossier Peintre mobilisée
- Le respect de la forme et des couleurs du logo EQUIP AUTO 2019 ci-dessous :



Les Participants présélectionnés seront avisés par courrier ou e-mail au plus tard le **29 août 2019** que leur candidature a été retenue pour le vote final du jury.

Ils devront envoyer leur réalisation originale à l'Organisateur pour le vote final du jury au plus tard le **18 septembre 2019**.

Les frais d'envoi seront remboursés par l'Organisateur sur présentation des justificatifs d'envoi. Un RIB devra accompagner les justificatifs d'envoi.

## **5.2 Deuxième étape le vote final et la désignation de la classe lauréate et du coup de cœur**

Les réalisations originales des Participants qui auront été présélectionnées par les membres du jury sur la base des documents seront à nouveau jugées par les membres du jury sur la base des critères de la présélection en y ajoutant :

- La qualité de la réalisation (ébavurage, soudure, ponçage, ...)
- La qualité de la peinture (sans bavure)

A l'issue de l'examen des réalisations originales des Participants, le jury désignera la classe lauréate.

Le cas échéant, le jury se réserve le droit d'élire également une œuvre « coup de cœur ».

Les décisions du jury sont discrétionnaires et sans appel.

La classe lauréate et le cas échéant, la classe « coup de cœur » seront informées par courrier des résultats tout début octobre, avant le salon EQUIP AUTO.

Les réalisations présélectionnées et lauréates seront exposées sur le salon EQUIP AUTO 2019 dans le Village Carrosserie Peinture de la FFC.



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



## ARTICLE 6 : Récompenses

---

La classe lauréate recevra la récompense suivante :

- 1 (un) carnet de bons d'achat CADHOC (ou équivalent) d'une valeur de 1 500 euros.

Le cas échéant, la classe réalisant l'œuvre « coup de cœur » recevra la récompense suivante :

- 1 (un) carnet de bons d'achat CADHOC (ou équivalent) d'une valeur de 500 euros.

La valeur indiquée pour les lots détaillés ci-dessus correspond au prix public toutes taxes comprises couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de variation.

Les lots mis en jeu ne comprennent que ce qui est indiqué ci-dessus, à l'exclusion de toute autre chose. A toutes fins, il est ainsi précisé que les dépenses personnelles et/ou autres frais éventuels exposés par les lauréats à l'occasion de la jouissance de leur lot et qui ne sont pas expressément compris dans le descriptif desdits lots ci-dessus, demeurent à la charge exclusive des lauréats et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement sous quelque forme que ce soit par l'Organisateur.

L'Organisateur se réserve le droit de remplacer toute dotation par une dotation de valeur équivalente, notamment en cas d'indisponibilité de la dotation initialement prévue.

Les dotations ne peuvent donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni être échangées, ni faire l'objet d'un versement de leur valeur en espèces à la demande des lauréats. Notamment, dans l'hypothèse où les lauréats ne voudraient pas ou ne pourraient pas, pour quelle que raison que ce soit, prendre possession ou bénéficier de tout ou partie du lot gagné dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il sera considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet dudit lot et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de l'Organisateur à ce titre.

Les lauréats s'engagent par ailleurs à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne la qualité, les caractéristiques ou le fonctionnement d'un produit ou d'un service offert en dotation dans le cadre du Concours, dans la mesure où l'Organisateur n'en est pas le distributeur, producteur ni fabricant.

A toutes fins, il est précisé que l'Organisateur ne fournira aucune prestation ni garantie liées à l'utilisation du lot mis en jeu.

Les prix seront remis à la classe lauréate et le cas échéant à la classe « coup de cœur » par l'Organisateur et/ou par ses représentants mandatés par lui, lors d'une réception officielle



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



qui aura lieu le jeudi 17 octobre sur le salon EQUIP AUTO. Les présélectionnés seront également invités à participer à cette cérémonie de remise des prix.

Si la classe lauréate et, le cas échéant, la classe coup de cœur ne peuvent être présentes lors de la remise des prix, elles devront obligatoirement se faire représenter par un (ou plusieurs) membres(s) du CFA.

Par ailleurs, les lauréats pourront mentionner, pendant une durée d'un an dans leur communication : *"Récompensé par le concours Carrosserie Peinture FFC-EQUIP AUTO 2019"*, et ce notamment en utilisant le logo fourni par l'Organisateur.

Toute référence commerciale ou publicitaire au prix reçu dans le cadre du présent Concours devra spécifier l'intitulé exact de celui-ci et l'année de l'attribution.

Les récompenses attribuées ne peuvent avoir d'agrément ou d'homologation de quelque façon que ce soit.

#### ARTICLE 7 : **Annulation – prorogation**

---

L'Organisateur se réserve le droit à tout moment et sans préavis d'écourter, de proroger la période de candidature, de modifier ou d'annuler le Concours, ainsi que de modifier tout ou partie des conditions d'accès et/ou des modalités de mise en œuvre du Concours si les circonstances l'exigent.

L'Organisateur est tenu d'en informer les Participants, mais sa responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

Tout Participant sera alors réputé avoir accepté cette modification du simple fait de sa participation au Concours à compter de la date d'entrée en vigueur de ladite modification.

#### ARTICLE 8 : **Droit de propriété intellectuelle sur les photographies**

---

La classe lauréate et, le cas échéant, la classe coup de cœur cèdent à titre gracieux et exclusif les droits de nature patrimoniale qu'ils détiennent sur les éléments du dossier de participation intégrant des photographies ou vidéos adressées à l'Organisateur dans le cadre de la présélection.

A ce titre, ils autorisent expressément, l'Organisateur ainsi que COMEXPOSIUM à faire fixer, utiliser, reproduire, modifier et représenter ces éléments sur tout support de communication du Concours et du salon EQUIP AUTO PARIS, et notamment la page Facebook du salon EQUIP AUTO et sur le site internet salon EQUIP AUTO.



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



Cette autorisation est accordée sans réserve ni restriction et est valable pour cinq (5) ans, en France et à l'étranger, à compter de l'inscription du participant au Concours.

Les Participants garantissent à l'Organisateur et COMEXPOSIUM que les éléments transmis sont originaux et n'empruntent aucun élément original ou protégé par un droit de propriété intellectuelle quelconque et garantissent ainsi l'Organisateur et COMEXPOSIUM contre toute action en contrefaçon ou toute action en revendication de droits d'auteur qui porterait sur les éléments transmis dans le cadre du Concours.

Les Participants sont informés que, compte tenu des caractéristiques intrinsèques de l'internet, les photographies/vidéos transmises ne sont pas protégées contre les risques de détournement et/ou de piratage, ce dont l'Organisateur et COMEXPOSIUM ne sauraient être tenus pour responsable.

Il appartient aux Participants, le cas échéant, de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ces données.

Par ailleurs, les Participants attestent être titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur ces photographies et/ou vidéos et détenir les autorisations nécessaires relatives au droit à l'image des personnes y étant représentées.

#### ARTICLE 9 : **Responsabilité de l'organisateur**

---

L'Organisateur et COMEXPOSIUM déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les éléments qui leur sont fournis par les Participants dans le cadre du Concours.

Il est rappelé que les éléments fournis à l'Organisateur et COMEXPOSIUM sont présentés dans le cadre du Concours sous la seule responsabilité du Participant, qui supporte seul l'ensemble des droits éventuels. Il déclare à cet égard que ces éléments ne violent en aucune manière des droits de propriété intellectuelle ou tout autre droit de tiers. Les Participants dégagent l'Organisateur et COMEXPOSIUM de toute responsabilité à cet égard et les indemniseront de tous les préjudices qu'ils subiraient contre toute action engagée contre eux relative à ces éléments.

Il est convenu que l'Organisateur du Concours et COMEXPOSIUM pourront se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tel que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisateur et COMEXPOSIUM, notamment dans leurs systèmes d'information, en rapport avec le Concours.



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



Les Participants s'engagent à ne pas contester la recevabilité, la validité ou la force probante des éléments de nature ou sous format ou supports informatiques ou électroniques précités, sur le fondement de quelque disposition légale que ce soit et qui spécifierait que certains documents doivent être écrits ou signés par les parties pour constituer une preuve.

Ainsi, les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisateur ainsi que COMEXPOSIUM dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### ARTICLE 10 : **Diffusion des informations et promotion**

---

Les Participants autorisent expressément l'Organisateur ainsi que COMEXPOSIUM, à titre gracieux, à utiliser le nom, prénom ainsi que tout autre attribut de leur personnalité, à toutes fins de communication promotionnelle liées à l'opération et à la promotion du Concours et du salon EQUIP AUTO PARIS, par tous procédés numériques et/ou analogiques, sur tous supports, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans à compter de la date de sélection des Lauréats.

Par ailleurs, les résultats du Concours et les classes Lauréates et coup de cœur pourront être communiqués à la presse dès le vendredi 20 octobre 2019 et feront l'objet d'une promotion particulière au sein du salon EQUIP AUTO.

#### ARTICLE 11 : **Prise de vue / marques**

---

Les Participants autorisent expressément, à titre gracieux, l'Organisateur et COMEXPOSIUM et/ou tout tiers désigné par l'Organisateur :

- A réaliser, s'il souhaite, des photos et/ou des films le représentant pendant le Salon et lors de la réception officielle de remise des prix qui se tiendra sur le salon EQUIP AUTO, ainsi que les membres de son équipe.
- A utiliser librement ces images sur tous supports, notamment internet, notamment publicitaires, en France comme à l'étranger, pour une durée de 5 ans.

#### ARTICLE 12 : **Informatique et libertés – données personnelles**

---

Aux seules fins de la gestion du Concours par l'Organisateur ainsi que COMEXPOSIUM, les données à caractère personnel éventuellement recueillies sur chaque Participant sont





Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



collectées et traitées conformément à la réglementation régissant la protection et la collecte des données personnelles.

Les données collectées sont exclusivement destinées à l'Organisateur et COMEXPOSIUM ainsi qu'au jury du Concours. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et aux sous-traitants auxquels l'Organisateur et COMEXPOSIUM feraient éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du Concours.

Chaque Participant dispose d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données le concernant et, s'ils sont applicables, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données, d'un droit à l'effacement et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données qu'il peut exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : FFC – Concours Carrosserie Peinture - 8 rue Bernard Buffet 75017 Paris. Chaque Participant dispose enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

#### ARTICLE 13 – **Application du règlement – Loi applicable et attribution de juridiction**

Toute inscription au Concours implique l'adhésion totale au présent Règlement, étant précisé que celui-ci doit être porté à la connaissance de chaque Participant. Toute modification ou réserve apportée de quelque façon que ce soit au présent document par le Participant, sera considérée comme nulle et non avenue.

Si une ou plusieurs stipulations du présent Règlement étaient déclarées nulles et/ou non applicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Les Participants admettent sans réserve que le simple fait de participer au Concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Concours ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci ce, sans préjudice des éventuelles règles de conflits de lois pouvant exister. Tout différend né à l'occasion du Concours fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre l'Organisateur et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera à la compétence du tribunal de commerce de Paris.

Toute contestation ou réclamation relative au Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'Organisateur par voie postale et ne pourra être prise en considération au-delà du 19 octobre 2019.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent Règlement, les mécanismes ou les modalités du Concours ainsi que la désignation des Lauréats.



Fédération Française de Carrosserie  
Industrie et Services



#### ARTICLE 14 – Dépôt légal

---

Le présent Règlement est déposé en l'étude de la SCP CHAPUIS-BUZY – 10 rue Pergolèse 75116 PARIS.

Le Règlement peut également être obtenu gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse suivante : FFC – Concours Carrosserie/Peinture – 8 Rue Bernard Buffet-75017 Paris.

Le Règlement complet est également disponible sur le site Internet du salon ([www.equipauto.com](http://www.equipauto.com)).

**P.J. : Le formulaire d'inscription.**

# ANNEXE : FORMULAIRE D'INSCRIPTION



## INSCRIPTION AU CONCOURS CARROSSERIE PEINTURE FFC- EQUIP AUTO 2019



### INSCRIPTION A RETOURNER AVANT LE 12 AVRIL 2019

Par e-mail au Service Accompagnement des Etablissements – Sabine RAMBURE

Tel : 01 41 14 16 60 – [rambures@anfa-auto.fr](mailto:rambures@anfa-auto.fr)

Etablissement : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Nom du responsable de l'établissement : \_\_\_\_\_

Tel : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**Niveau de la classe concourante (CAP, Bac Pro, BTS...)** à préciser : \_\_\_\_\_

Nombre d'apprentis participants : \_\_\_\_\_

Nom de l'enseignant encadrant \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_ Tel \_\_\_\_\_

### UNE SEULE CLASSE PARTICIPANTE PAR CFA

#### AU CONCOURS CARROSSERIE PEINTURE EQUIP AUTO 2019

Le règlement est déposé en l'étude SCP CHAPUIS-BUZY – 10, rue Pergolèse – 75116 Paris  
et disponible auprès de l'ANFA sur simple demande.

Je demande mon inscription au Concours Carrosserie Peinture FFC organisé dans le cadre de salon EQUIP AUTO 2019. Je déclare avoir pris connaissance du règlement de ce concours, dont je possède un exemplaire, en acceptant sans réserve ni restriction toutes les clauses.

NOM DU SIGNATAIRE : .....

Date : .....

Fonction du signataire dans le CFA : .....

Signature et cachet :

Les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement mis en œuvre par la société afin de gérer votre inscription et votre participation au Salon en exécution du règlement. Les données à caractère personnel à fournir de manière obligatoire sont indiquées sur le formulaire. Sans ces données, notre Société ne sera pas en mesure de satisfaire votre demande. Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives (i) les services internes de l'Organisateur et de Comexposium chargés de la gestion du Salon, (ii) les prestataires habilités par la société en lien avec l'organisation et la gestion du Concours et le jury. Vos données à caractère personnel sont conservées pour la durée de la relation commerciale puis pour une durée de 5 ans si le salon pour lequel vous avez manifesté un intérêt est trimestriel, semestriel ou annuel ou pour une durée expirant à l'issue de la 3ème édition suivant votre dernière manifestation d'intérêt s'il s'agit d'un salon biennal ou triennal. Les données nécessaires à l'établissement de la preuve de ladite relation commerciale et celles nécessaires au respect par notre société des obligations légales et réglementaires auxquelles elle est soumise en tant qu'organisateur de salons, sont archivées conformément aux dispositions en vigueur.

Vous disposez d'un droit d'accès et d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit d'opposition au traitement de ces données et à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données que vous pouvez exercer, à tout moment, par voie électronique ou postale, aux coordonnées suivantes : FFC – Concours Carrosserie Peinture - 8 rue Bernard Buffet 75017 Paris.

En partenariat



Un salon de :



Organisé par :

